La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

FORTUNEL Stéphane

sous le numéro 22-1702

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

☑ **Amiante** sans mention — Prise d'effet : 26/07/2022 — Validité : 25/07/2029
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

☑ **DPE** individuel — Prise d'effet : 29/07/2022 — Validité : 28/07/2029
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

☑ **Gaz** — Prise d'effet : 29/07/2022 — Validité : 28/07/2029
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

☑ **CREP** — Prise d'effet : 01/06/2022 — Validité : 31/05/2029
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

☑ **Termites Métropole** — Prise d'effet : 01/06/2022 — Validité : 31/05/2029
Zone d'intervention : France métropolitaine
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

☑ **Electricité** — Prise d'effet : 07/07/2022 — Validité : 06/07/2029
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

22-1702 - v5 - 29/07/2022

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06